



Transparence politique salariale 2010

Le +syndical

Lundi 4 Avril 2011 s'est tenue la réunion annuelle sur la transparence de la politique salariale dont le but est de vérifier l'application des dispositions de l'accord salarial signé par la CFE-CGC en 2010.

1/ Rappel Politique Salariale 2010

Non-Cadres : budget signé 2,5%, budget distribué 2,52%

- **AG : 1%** au 01/03/10 avec une clause de rendez-vous pour les salariés qui n'ont pas d'AI.
- **AI : 0,5%** au 01/05/10 et **1%** au 01/10/10 avec une AI mini fixée à 35€
- Le salaire « plancher » est revalorisé à 1540 € au 01/03/2010.
- Accompagnement du passage au coefficient 270 hors politique salariale.

Cadres I à IIIB : crédit alloué 2,5%, budget distribué 2,52%

- Date d'effet : 1/03/2010
- Position I et II : Ai mini = 90€
- Position IIIA, IIIB : Ai mini = 110€
- Garantie de Progression Salariale = 80% de l'évolution cumulée de l'inflation sur 2009 et 2010 pour les cadres n'ayant pas eu d'AI : 78 salariés sur 100 éligibles ont bénéficié d'un montant moyen de 70€.

Cadres IIIBEX à IIIC : crédit alloué 2,5%, budget distribué 2,56%

Pour tous les salariés, prime exceptionnelle de 500€ versée en mai 2010.

2/ Principaux chiffres de la Politique Salariale 2010

Bénéficiaires	AI total		AI Femmes		AI Hommes		AI + de 50 ans	
	%	Moyenne €	%	Moyenne €	%	Moyenne €	%	Moyenne €
Non cadre	70,65	48	71,17	50	70,58	48	65,71	51
Cadre I à IIIB	73,08	130	72,67	128	73,19	131	70,24	130
Cadre IIIBEX à IIIC	85,42	202	84,21	224	85,52	200	81,62	189

Progression de la rémunération de plus de 2,5% : NC non forfaité 71,5%, NC forfaité 71%, Cadres 74%

PROMOTIONS	Nombre	%
Non cadre	2373	23,84
Passage de non cadre à cadre	85	0,85
Cadre I et II	59	33,1
Cadre II à IIIA	295	13,1
Cadre IIIA à IIIB	93	4,7
Cadre IIIB à IIIBEX	25	3,8

3/ Clause de Rendez-vous / Bilan de fin d'année

Non-Cadres : clause de rendez-vous

- Au moment de la négociation, les prévisions d'inflation retenues étaient celles du projet de la loi de finance 2010 à savoir 1,2%, or l'inflation constatée fin 2010 est de 1,7%.
Donc une **mesure complémentaire de 0,5%** va être appliquée pour les salariés qui n'ont pas eu d'AI en 2010, avec effet rétroactif au 1^{er} janvier 2011.

Cadres : Bilan de fin d'année

- Une mesure d'un niveau identique à celle des non cadres sera appliquée aux Cadres sous la forme d'un budget complémentaire d'augmentations individuelles distribuées à la même date. Les modalités pratiques seront précisées lors de la prochaine réunion de politique salariale.

Considérations CFE-CGC :

- Suite à l'exposé des chiffres de la politique salariale 2010, la **CFE-CGC** a pu vérifier que l'application des mesures a été conforme aux accords qu'elle a signés.
- La **CFE-CGC** constate pour les **Non-Cadres** que par rapport à la politique salariale 2009, il y a 8% de moins de salariés qui ont bénéficié d'une AI en 2010 mais 9% de promotions en plus.
Toutefois, la **CFE-CGC** note que les promotions ont plus évolué chez les ouvriers (de 17% en 2009 à 33% en 2010) par rapport aux promotions de techniciens (de 14% à 19, 6%) et aux promotions des Administratifs (de 11% à 14 %).
- La **CFE-CGC** constate pour les **Cadres** que par rapport à la politique salariale 2009, il y a 6% de moins de salariés qui ont bénéficié d'une AI en 2010 et 1,3% de promotions en plus (62 promotions de plus).
Plus on monte dans l'échelle des promotions plus les promotions des + de 50 et du personnel féminin diminuent.
- La **CFE-CGC** constate la chute de la valeur moyenne des AI pour chaque catégorie de Cadre (plus de 20% en moyenne).
- La **CFE-CGC** note qu'un effort particulier a été porté sur la diminution des écarts salariaux hommes/femmes en particulier sur les classifications supérieures (IIIB, IIIBex) mais qu'il reste encore des écarts sur les positions II et IIIA.
- La **CFE-CGC** note favorablement la progression des effectifs : + 175 chez les Cadres

La CFE-CGC a d'ores et déjà revendiqué que les mesures salariales 2011 s'inscrivent clairement dans la prise en compte de la gestion de carrière des techniciens et administratifs qui ne se retrouvent actuellement ni dans « le bas » de la négociation pas plus dans « le haut ».

Face au constat de la baisse des valeurs des AI et au risque inflationniste de l'année 2011, la CFE-CGC a réclamé en séance des mesures qui garantissent le maintien du pouvoir d'achat tant chez les NC que chez les C.

En cela, la CFE-CGC est rassurée (ou presque), le Ministre du Travail, Xavier Bertrand prépare un texte en faveur du pouvoir d'achat des salariés. A bon entendeur !

Toulouse, le 05 avril 2011.